

RUPTURE DU PIPELINE TOTAL du 24 Février 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES YVELINES EN DATE DU 29 AVRIL 2019

Le 24 février 2019, sur la commune d'Autouillet (78), une rupture est survenue sur le pipeline PLIF, de la Société TOTAL, reliant Le Havre (76) à la raffinerie de Grandpuits (77). Plus de 900 m3 de pétrole brut, selon TOTAL, se sont répandus dans la plaine agricole. Il s'ensuit une pollution portant gravement atteinte à l'environnement.

Mobilisation des Associations sur 4 axes

Les Associations de Défense et de Protection de l'Environnement du département ont été conviées et ont participé aux réunions d'informations organisées par la Préfecture en présence de la Société TOTAL Raffinage France. Ces Associations continueront de participer à toutes ces réunions pour suivre l'évolution de ce sinistre sur les quatre axes suivants :

1 - MESURES IMMEDIATES ET DEPOLLUTION

Mise en place des mesures conservatoires immédiates et suivi de la dépollution des terres agricoles estimées à 30 000 m3 (chiffre qui pourrait être revu au fur et à mesure de l'avancement des travaux) et des cours d'eau.

Analyse du diagnostic de l'impact environnemental sur la population, la faune et la flore, les eaux de surface et souterraines.

Suivi à court, moyen et long terme des résultats des prélèvements à comparer aux valeurs de référence.

2 - CAUSES DE L'ACCIDENT

Détermination des causes à l'origine de ce deuxième accident pour éviter d'autres catastrophes.

3 - PARTICIPATION A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT D'ACCIDENT

notamment en contribuant à établir la chronologie précise des événements ; particulièrement par la connaissance des moyens d'alerte et de la réactivité de TOTAL.

4 - ADAPTATION DE LA REGLEMENTATION

Définition de mesures correctives issues des conclusions de l'information judiciaire afin que les procédures de maintenance et les autorisations d'exploitation soient, le cas échéant, adaptées.

Les Associations annoncent qu'elles portent plainte contre X

7 associations ont porté plainte conjointement, en date du 23 avril 2019 :

- **FNE YVELINES** (Fédération départementale de France Nature Environnement dans les Yvelines),
- **JADE** (Collectif de Jonction des Associations de Défense de l'Environnement du canton de Montfort l'Amaury et de ses environs, regroupant 20 associations),
- **SAUVONS LES YVELINES** (Collectif regroupant des élus, des agriculteurs, des associatifs et des particuliers)
- **FNE Ile de France** (Fédération régionale IDF de France Nature Environnement),
- **FNE** (France Nature Environnement national),
- **EPARCHE** (Association d'Etudes, Protection, à Auteuil le Roi et environs, du Cadre de vie, de l'Habitat, et de l'Environnement)
- **ATENA78** (Association Terroir et Nature en Yvelines)

A de nombreuses questions, la Préfecture invoque le secret de l'instruction de l'enquête judiciaire confiée à Monsieur le Procureur de la République de Versailles, ou un "périmètre réservé". En raison de cette situation, les Associations **ont décidé à l'unanimité de porter plainte contre X, afin de pouvoir accéder au contenu du dossier et préserver leurs droits.**

Les associations demandent aussi davantage de transparence, elles souhaitent avoir accès à des informations plus précises. L'incident lors de la visite du chantier de dépollution en date du 10 avril (visite du chantier annulée à la dernière minute par Total) n'a fait que conforter les associations dans le bien fondé de leur démarche.

En complément, les associations ont adressé une demande de LRE (Loi Responsabilité Environnementale) à Monsieur le Préfet des Yvelines, Jean-Jacques BROT, le 23 Avril 2019, ainsi qu'une demande de transmission de documents administratifs.

Le Collectif dispose aussi de l'appui de GREENPEACE Versailles, et d'autres associations, présentes sur le terrain et très actives, ainsi que des AMAP, des agriculteurs...

Fait le 29 Avril 2019. Les Associations



FNE / FNE IDF / FNE YVELINES



JADE



SAUVONS LES YVELINES



EPARCHE



ATENA78



Avec le soutien de GREENPEACE Versailles

Contacts Presse :

- Olivier Legrand - olivier.legrand@jade-asso.fr - 06 80 46 71 36
- Philippe Heurtevent - contact@sauvonslesyvelines.fr - 06 85 32 81 89

ANNEXE

Les associations estiment que certaines questions ne devraient pas être couvertes par le secret de l'instruction. En voici une liste non exhaustive :

- Quelle est la durée de vie du pipeline ? Installé en 1965, qui n'a jamais été rénové, mais qui a subi 60 points de " réparation " au cours des 5 dernières années.
- Quelle est la profondeur d'enfouissement du pipeline au droit de la rupture ?
Les chiffres diffèrent, de 0,80 à 2 m.
- De quelle façon a été calculée la quantité de 900 m³ répandus sur le lieu de l'accident ? (il s'agit d'un calcul effectué par Total, et non d'une mesure réelle).
- Historique des déclenchements d'alertes sur le pipeline, qui a été demandé par les associations, mais qui nous a été refusé avant la fin de l'enquête.
- Quelle fiabilité des méthodes d'analyse de l'état du pipeline ? Piston racleur ou DCVG (le Rapport de la cellule post-accident de 2014 ayant déjà mis en lumière les limites de ces analyses).
- Peut-on avoir accès aux résultats du dernier contrôle réalisé par Total en novembre 2018 (robots)?
- Pourquoi une Commission de Suivi du sinistre n'a-t-elle pas été créée avec nos Associations ?